

# PRIORITÉS 2020

Les Pays-Bas assureront la présidence du Comité de Ministres de l'Union Benelux en 2020. Pour les Pays-Bas, il importe que la coopération Benelux continue de se concentrer sur des résultats qui touchent la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. Par ce biais, nous prouvons que 75 ans après la création de l'Union douanière, le Benelux n'a rien perdu de son importance. En particulier au sein de l'Union européenne, il importe que les pays du Benelux montrent qu'ils enregistrent ensemble des succès concrets et qu'ils continuent de jouer un rôle clé au sein de l'Union européenne grâce à leur coopération. Au cours de leur présidence, les Pays-Bas se laisseront guider par les principes de continuité et de flexibilité.

Ils se concentreront sur les trois thèmes fondateurs, à savoir un développement économique durable, la sécurité transfrontalière et la coopération avec d'autres régions.

2020 représente un nouveau cap pour le développement d'une politique climatique efficace et ambitieuse, certainement à la lumière du Green Deal européen proposé par la nouvelle présidente de la Commission européenne. Développer et maintenir une politique énergétique et climatique efficace joue évidemment un rôle-clé dans ce cadre. Par ailleurs, l'accent sera mis sur divers facteurs qui contribuent à **une région économique durable**. Pour commencer, l'économie circulaire et la construction circulaire et durable constitueront une priorité. Dans ce domaine, les Pays-Bas essaieront en particulier de promouvoir le partage de connaissances. L'objectif sera également de stimuler la mobilité durable, notamment par le biais de l'électromobilité et de la conduite à l'hydrogène, de la conduite autonome, de la mobilité en tant que service (MaaS) et des transports (publics) transfrontaliers.

Deuxièmement, la numérisation constituera un thème prépondérant en tenant compte en particulier des possibilités liées à la mobilité connectée et automatisée (CAM), de la disponibilité et de la continuité des liaisons de données transfrontalières et du développement de l'intelligence artificielle (IA) au sein du Benelux.

Troisièmement, dans le cadre du renforcement du marché intérieur Benelux, les partenaires se pencheront sur la possibilité de rapprocher les centres SOLVIT des pays du Benelux, sur la coopération transfrontalière et sur la collaboration avec les parties prenantes. Pour finir, une coopération intensive sera stimulée dans le domaine du travail frontalier.

**Garantir une sécurité sans frontière** représente le deuxième domaine prioritaire. La lutte contre la criminalité déstabilisante et le crime organisé constitue un axe important pour les Pays-Bas. Avec leurs partenaires Benelux, les Pays-Bas souhaitent continuer à renforcer la surveillance du trafic de drogue, à stimuler la coopération opérationnelle et à confisquer les

patrimoines criminels tout en renforçant la répression administrative. Des accords plus détaillés seront conclus au cours de la présidence, comme la création d'un aperçu commun de la criminalité.

Les Pays-Bas misent également sur une entrée en vigueur du nouveau traité de police Benelux au cours de 2020. Ce traité offre davantage de possibilités à la police pour intervenir au niveau transfrontalier et l'échange mutuel d'informations, y compris des données policières, y est considérablement élargi. Pour finir, la prévention de la fraude sociale constituera également un thème essentiel, notamment par le biais de l'échange de données.

Finalement, la **coopération avec d'autres régions** restera une priorité au sein du Benelux. Dans ce cadre, deux activités joueront un rôle central. Afin de continuer à façonner la coopération politique Benelux, un sommet Benelux sera organisé ainsi que des réunions avec d'autres groupes régionaux, comme *les Nordics*, *les Baltics* et *Visegrad-4*. Dans ce cadre, un voyage commun des ministres générera une plus grande visibilité pour le Benelux. En outre, la présidence néerlandaise œuvrera en faveur d'une adhésion de la France et de l'Allemagne à la « Convention Benelux sur la coopération transfrontalière et interterritoriale ». Une adhésion de la France et de l'Allemagne à cette convention permettrait de renforcer la coopération opérationnelle transfrontalière le long des frontières extérieures des pays du Benelux.